

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1338

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : les faits générateurs de l'allocation des travailleurs indépendants sont alternatifs et non cumulatifs, ce qui n'aurait aucun sens.